



Appel à Projets
Gestion et animation d'une Zone de Réemploi au sein de la déchèterie
des Montagnes du Giffre
Communauté de Communes des Montagnes du Giffre

SOMMAIRE

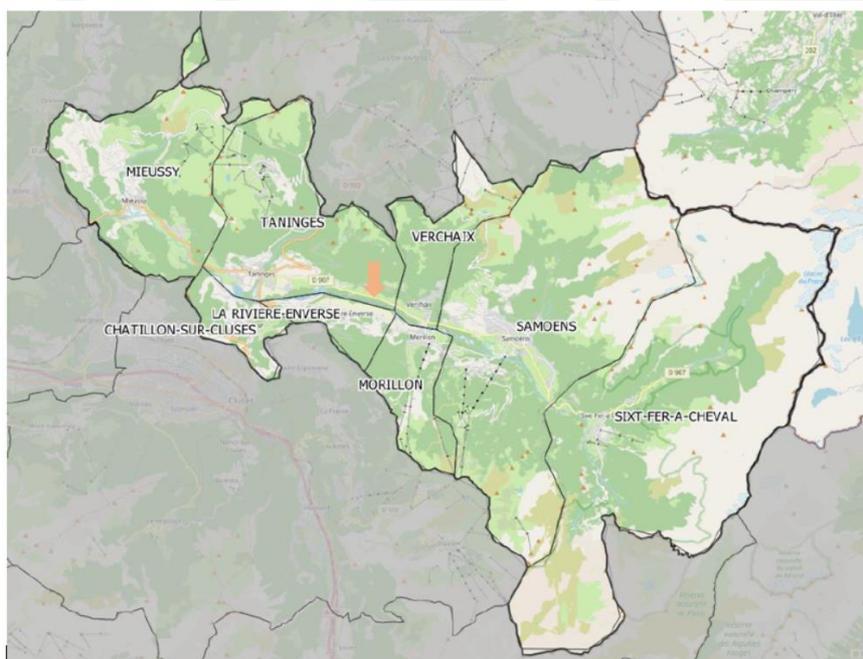
1 – PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE ET DU TERRITOIRE	2
2 – CONTEXTE ET ENJEUX	3
3 – OBJET DU PRESENT APPEL A PROJETS	4
4 – CALENDRIER DE LA PROCEDURE	4
5 – MODALITES DE DEPOT ET CONTENUE DES DOSSIER DE CANDIDATURE	5
6 – STRUTURES ELIGIBLES	5
7 – ACCOMPAGNEMENTS ENVISAGEABLES	5
8 – CRITERES DE SELECTION DES PROJETS	6
9 – CONTACT	7
10 – ANNEXES	7
Annexe 1	7
Annexe 2	7
Annexe 3	7
Annexe 4	7

1 – PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE ET DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre est un établissement public de coopération intercommunale. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre a été créée le 1^{er} janvier 2013 et regroupe 8 communes : Châtillon-sur-Cluses, La Rivière-Enverse, Mieussy, Morillon, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges et Verchaix. La CCMG est un territoire de **13000 habitants environ** avec de fortes variations durant les périodes de haute saison touristique.

La gestion, la collecte et le traitement¹ des déchets est une compétence de la CCMG. La déchèterie des Montagnes du Giffre située à Taninges permet aux usagers de déposer leurs déchets ménagers, non collectés en porte-à-porte ni dans les conteneurs. Son fonctionnement est assuré par des agents de la Communauté de Communes, notamment à travers l'accueil et le conseil des usagers pour une meilleure valorisation des déchets déposés.



➔ Emplacement de la Zone de Réemploi sur la déchèterie intercommunale de Jutteninges

La CCMG a déjà conventionné avec plusieurs éco-organismes, en parallèle de son marché de collecte des déchets de la déchèterie.

ECO ORGANISMES	FLUX
ALIAPUR	Pneumatiques usagés
CYCLEVIA	Huiles minérales, synthétiques, lubrifiantes ou industrielles
DASTRI	Déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants

¹ La compétence traitement des déchets est déléguée au Syndicat des Déchets, de l'Eau et de la Valorisation (SYDEVAL) dont la CCMG est membre

ECO DDS	Déchets Diffus Spécifiques (déchets produits chimiques à risque)
ECOLOGIC	Articles de Sports et Loisirs
ECOMAISON	Déchets d'Eléments d'Ameublement
OCAB	<i>Produits et matériaux de construction (bâtiment) → projet</i>
OCAD3E ECOSYSTEME	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
SCRELEC	Piles et Accumulateurs Portables

2 – CONTEXTE ET ENJEUX

La loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, a confié aux régions la compétence de planification de la prévention et la gestion des déchets. La planification couvre l'ensemble des déchets, quel que soit leur producteur. Elle a pour objet de coordonner à l'échelle régionale, les actions entreprises par les parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets, afin d'atteindre les objectifs nationaux de la politique de valorisation des déchets.

La loi Anti-Gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 a défini dans le code de l'environnement un objectif de réduction de 15% des déchets ménagers en 2030 par rapport à 2010, soit 502 kg/habitant à atteindre en 2030. La réduction de la production de déchets figure également parmi les principaux objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Auvergne Rhône-Alpes avec un objectif de réduction des déchets de 12% entre 2020 et 2030.

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, à travers sa compétence de gestion, de collecte et de traitement des déchets reprend ces objectifs, poursuit sa politique de prévention et de valorisation des déchets et entreprend d'encourager le développement de l'économie circulaire.

Par cet Appel à Projets pour la gestion et l'animation de la Zone de réemploi, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, souhaite ainsi :

- **Repenser le rapport aux déchets et à la consommation à l'échelle locale par une approche circulaire**
- **Economiser les ressources naturelles en allongeant la durée de vie et en favorisant les nouvelles pratiques durables**
- **Réduire la quantité de déchets traités sur le territoire de la communauté de communes**
- **Limiter l'impact des déchets sur l'environnement**
- **Accompagner les habitants du territoire dans leurs changements de pratiques pour l'environnement**
- **Créer des synergies et du lien social sur le territoire**
- **Favoriser la création d'emploi/l'insertion sur le territoire**
- **Mieux maîtriser les coûts de la gestion des déchets**

La CCMG s'investit ainsi dans une dynamique d'économie circulaire. Le développement du réemploi offrira aussi aux habitants la possibilité d'acquérir des objets gratuitement selon les modalités définies par le porteur de projet et de donner une seconde vie aux objets.

La loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire précise également les objectifs en matière de réemploi/réutilisation : atteindre l'équivalent de 5% du tonnage de déchets ménagers en 2030. L'Article 57 précise que les déchèteries doivent être utilisées comme lieux de récupération ponctuelle et de retraitement d'objets en bon état ou réparables et donc de prévoir une zone de dépôt.

3 – OBJET DU PRESENT APPEL A PROJETS

Par cet Appel à Projets (AAP), la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre souhaite contribuer aux objectifs cités ci-dessus en améliorant le réemploi sur son territoire.

L'objet de cet appel à projets est d'accompagner des projets de réemploi des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre. Les projets concerneront l'animation et la gestion de l'espace de réemploi mis à disposition par la CCMG sur le site de la déchèterie intercommunale. Le projet soutenu contribuera aux objectifs de réduction des déchets et de développement de l'économie circulaire par la mise en place d'une filière de réemploi.

Il convient de noter que la Communauté de Communes maintient sa volonté d'encourager la création d'une « Recyclerie » sur son territoire mais ce n'est pas l'objet du présent Appel à Projets.

Un conteneur maritime sera installé sur le site de la déchèterie et mis à disposition du porteur de projet dans la zone jouxtant l'espace Articles de Sports et Loisirs existant. Des espaces de stationnements seront créés sur la zone. L'espace complet de la Zone de réemploi sera d'environ 120 m² (Cf. Annexe 3). Les usagers de la déchèterie pourront déposer et/ou récupérer des objets de cette zone de réemploi selon les modalités définies par l'organisme porteur de projet sélectionné. Ce dernier pourra se voir accorder l'accès à la déchèterie en dehors des heures d'ouverture au public pour réaliser les opérations de tri et de rangement. L'appel à projets consiste donc en la gestion et l'animation de cette Zone de Réemploi.

4 – CALENDRIER DE LA PROCEDURE

Les candidats intéressés devront déposer un dossier complet de candidature auprès de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre selon les conditions décrites dans le présent appel à projets.

Les projets complets seront analysés par la commission de gestion des déchets de la CCMG. Une audition pourrait être organisée pour avoir une meilleure compréhension technique des projets.

Une fois le projet retenu, une convention de partenariat sera signée pour la mise en œuvre du projet.

Calendrier	
Période de dépôt des candidatures	Jusqu'au 31 décembre 2024
Examen des candidatures	Janvier 2025
Résultats de l'Appel à Projets et signature de la convention de partenariat avec l'opérateur sélectionné	Février 2025
Lancement de la phase de test de la Zone de réemploi	Premier trimestre 2025

Le calendrier ci-dessus est prévisionnel et reste susceptible d'être modifié. Le cas échéant, un calendrier rectificatif sera transmis à l'ensemble des candidats porteurs de projets.

Au vu du caractère novateur du projet sur le territoire, une phase initiale de test sera définie dans le cadre de la convention considérant les besoins techniques, opérationnels et organisationnels du projet.

5 – MODALITES DE DEPOT ET CONTENUE DES DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature seront à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

**Communauté de Communes
des Montagnes du Giffre**
508 avenue des Thézières
74440 Taninges

Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :

- Le formulaire de projet de candidature (Annexe 1)
- L'ensemble des pièces justificatives détaillées dans l'annexe 2

6 – STRUTURES ELIGIBLES

Les associations et les entreprises de l'Économie sociale et solidaire (ESS), telles que définies par la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014, sont éligibles à cet appel à projets.

Les structures concernées sont :

- Les associations,
- Les coopératives,
- Les mutuelles ou unions relevant du code de la mutualité ou sociétés d'assurance mutuelles relevant du code des assurances,
- Les fondations,
- Les sociétés commerciales qui recherchent une utilité sociale et qui, aux termes de leurs statuts, remplissent les conditions définies dans l'article 1 de la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014.

Les structures candidates devront avoir une existence juridique à la date de dépôt du dossier.

Les projets, les entités porteuses ainsi que leurs éventuels partenaires doivent être en conformité avec la réglementation.

7 – ACCOMPAGNEMENTS ENVISAGEABLES

Le candidat sélectionné peut bénéficier de différentes formes d'accompagnement :

- **Accueil** : les agents de la déchèterie accueillent les usagers sur le site et informent de la présence du caisson.
- **Promotion du projet** : en complément des actions prévues par le candidat, le projet sera valorisé par la communication de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.

- **Mise à disposition de matériel :**

Liste non exhaustive du matériel pouvant être mis à disposition par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre :

- aménagement intérieur du caisson,
- petits matériels (chariots roulants, ...)
- équipements de sécurité (cadenas, ...)
- communication (visuel, ...)
- outils de traçabilité, matériels de pesage

Les candidats préciseront leurs attentes en matière d'accompagnement dans leur dossier de candidature.

8 – CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Les projets seront appréciés notamment au regard des solutions proposées, de la capacité du porteur de projet à pouvoir porter techniquement et financièrement le projet ainsi que du gain pour la collectivité, à la fois en terme environnemental et de maîtrise des coûts de la gestion des déchets.

Les critères ci-dessous ne sont pas obligatoires et constituent simplement une grille d'évaluation et de comparaison des différents projets :

1. Cohérence et pertinence du projet avec les objectifs cités ci-dessus

- Type de ressources / déchets concernées par le projet
- Modalités d'évaluation du projet

2. Impact du projet sur la prévention des déchets

- Estimation de la quantité des déchets ménagers détournés
- Animation et prévention sur les déchets à destination des usagers de la déchèterie

3. Impacts économique et social du projet / intégration du projet dans la stratégie économique du porteur de projet

- Enjeu du projet pour le développement de la structure
- Viabilité financière du projet à terme

4. Caractère exemplaire et novateur du projet

- Le projet développe un concept encore inexistant sur le territoire communautaire
- Le projet prend en compte les impacts environnementaux de façon particulière

5. Développement d'une économie circulaire

- Le projet sera également apprécié au regard de la contribution à une dynamique de territoire (lien et synergies avec d'autres acteurs du territoire)
- La liste des partenaires du projet devra être fournie dans la candidature, ainsi que le descriptif des interventions de chacun.

9 – CONTACT

Pour toute question et échanges préalables, vous pouvez contacter :

Courriel : dechets@montagnesdugiffre.fr

Téléphone : 04 50 47 62 00

Adresse : **Communauté de Communes
des Montagnes du Giffre**
508 avenue des Thézières
74440 TANINGES

10 – ANNEXES

Annexe 1 : Formulaire de dépôt de candidature

Annexe 2 : Liste des pièces à fournir

Annexe 3 : Plans de la Zone de réemploi

Annexe 4 : Projet de convention